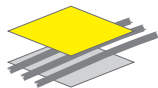


Travaux publics



MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



CCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP



MONTEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le monteur de réseaux électriques construit et entretient les lignes, aériennes ou souterraines qui acheminent l'électricité, ou les réseaux d'éclairage public, en milieu urbain ou rural.

Métier

Le **monteur de réseaux électriques** installe et entretient les réseaux, y compris leur connexion et raccordement, qui permettent d'acheminer l'électricité depuis son point de production (centrales électriques, parcs éoliens...) jusqu'aux lieux de consommation : logements, bureaux, commerces, usines et complexes industriels, réseaux d'éclairage public... Il exerce son activité sur les réseaux aériens (haute tension HTA), sur le réseau d'éclairage public ou sur des canalisations enterrées lors de l'enfouissement des lignes (haute et basse tension, HTA- BT).

Matériels et techniques

Le **monteur de réseaux électriques** s'adapte au développement de nouvelles installations (électricité photovoltaïque, éolienne...). Il peut également intervenir dans le cadre de la maintenance en installant divers équipements communicants (déploiement de fibre optique, connexions de box chez le client final...) ou de gestion de l'énergie (système de pilotage centralisé des installations d'éclairage public par zones et par point lumineux...

Travaux publics

et développement durable

L'exigence majeure du Grenelle Environnement pour les travaux publics concerne la limitation des impacts environnementaux et des nuisances générées par les chantiers.

Le **monteur de réseaux électriques** participe à la réduction de la consommation d'énergie en veillant à la mise en œuvre d'un réseau respectueux de l'environnement. Il s'engage également dans l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets issus de son activité.

Dans le domaine de l'éclairage public, les performances en matière d'efficacité énergétique des équipements installés contribuent à optimiser la consommation d'électricité de la commune. Moins énergivores, les luminaires installés doivent également respecter la lutte contre les nuisances lumineuses.

Secteur d'activité

Le métier de monteur de réseaux électriques fait partie du secteur des travaux publics.

Les entreprises de travaux publics construisent et entretiennent des ouvrages pour :

- aménager le cadre de vie (voirie, éclairage public, voies piétonnes, pistes cyclables, stades, équipements sportifs) ;
- produire de l'énergie (barrages, centrales hydrauliques, éoliennes, centrales photovoltaïques) ;
- acheminer l'eau potable, l'électricité et le gaz ;
- améliorer l'environnement (collecte et traitement des eaux usées et des déchets, équipements antibruit et antipollution).

Devenir un professionnel des travaux publics

Chaque métier des travaux publics fait appel à des compétences et des savoir-faire spécifiques. Avec de nombreuses formations du CAP au BTS, l'apprentissage est l'une des voies privilégiées pour devenir un professionnel des travaux publics qualifié. De l'ouvrier au chef d'entreprise, le secteur offre de réelles perspectives d'évolution de carrière vers des postes d'encadrement et la création ou la reprise d'entreprise.

CAP

Préparation et réalisations d'ouvrages électriques

Bac pro

Électrotechnique, énergie, équipements communicants

MC

Technicien(ne) en réseaux électriques (Bac+1)

BTS

Électronique

Le CCCA-BTP est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il est géré par les organisations d'employeurs et de salariés représentatives du secteur de la construction et est chargé de mettre en œuvre et de coordonner en France la politique de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du bâtiment et des travaux publics définie par les partenaires sociaux de la branche.

Ses missions : former les futurs professionnels du bâtiment et des travaux publics, en répondant aux besoins de développement de compétences et de main-d'œuvre qualifiée des entreprises et en garantissant la réussite du parcours de formation et l'insertion professionnelle et sociale de tous les jeunes accueillis dans le réseau de l'apprentissage BTP.

Le CCCA-BTP coordonne, anime et participe au financement du réseau de l'apprentissage BTP, numéro 1 de l'apprentissage en France tous secteurs confondus

- **103 centres de formation d'apprentis (CFA)** présents sur toute la France ;
- **près de 68 000 jeunes de 16 à 25 ans** formés chaque année aux métiers du bâtiment et des travaux publics dans **plus de 50 300 entreprises partenaires formatrices** ;
- **plus de 100 diplômes** du CAP au BTS ;
- **25 métiers du BTP** ;
- **80 % de réussite aux examens** ;
- **80 % d'insertion professionnelle à l'issue de la formation.**

Pour en savoir plus :

→ CCCA-BTP, le réseau de l'apprentissage BTP

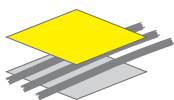
www.ccca-btp.fr

→ Observatoire prospectif des métiers
et des qualifications

www.metiers-btp.fr

→ Office national d'information
sur les enseignements et les professions

www.onisep.fr



CCCA-BTP

Le réseau de l'apprentissage BTP

103 CFA du BTP à votre service

Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage
du bâtiment et des travaux publics

19 rue du Père Corentin - 75680 PARIS CEDEX 14